

Compte rendu

Groupe de travail : biodéchets

26 septembre 2017

Maître d'ouvrage

Conseil régional des Pays de la Loire
Tél. 02 28 20 50 00

Cabinet d'ingénierie

INDDIGO NANTES
4 avenue Millet – 44000 NANTES
Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédactrices

Nadège LOSTE, Virginie LLEDO,
consultantes Inddigo

Participants

Nom	Prénom	Structure
AMEIL	Alex	Trait d'union
ANDRÉ	Olivier	TRIVALIS
BAIN	Thomas	SICTOM Loir et Sarthe
BASTIN	Emmanuelle	DREAL
BELHAMITI	Sofia	Mairie de la Chapelle-sur-Erdre
BERRUET	Gérauld	VÉOLIA
BOIREAU	Stéphane	Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire
CHAUVAT-VOUÉ	Séverine	Agglomération du Choletais
CLAIRAY	Annabelle	Pays du Mans
COQUENLORGE	Christine	Zéro déchet France
DUTOIS	Guillaume	SNEFiD
EVEN	Héloïse	Région Pays de la Loire
EYCHENNE	Bénédicte	SUEZ Organique
GALLARD	Thierry	SMITOM Sud Saumurois
HÉRAULT	Gérard	TRIVALIS
HUBERT	Cécile	Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire
LANDAIS	Roman	TERRENA
LANDREAU	Fabienne	Communauté de Communes Erdre et Gesvres
LE GODAIS	Bruno	Séché Environnement
LEDUC	Estelle	Communauté de communes Pontchâteau Saint Gildas des bois
LIMOUSIN	Françoise	Conseil municipal Montjean-sur-Loire
LOSTE	Nadège	Inddigo
LUCAS	Elisabeth	Communauté de communes Erdre et Gesvres

MARTIN	Mathieu	Envie 2E 49
MELANTOIS	Yves	COVED
MOREAU	Philippe	DAFPIC Réseau des GRETA Éducation nationale
ONILLON	Floriane	SMITOM Sud Saumurois
ORCIL	Antoine	CPIE Logne et Grand Lieu
ORMONT	Claude	Communauté de communes du Pays Fléchois
ORSAT	Annabelle	EDF UP Cordemais
PAUTHIER	Béatrice	COMPOSTRI
PELTIER	Carine	COMPA
PENNARGUEAR	Marion	PHENIX
PINEAU-BESSE	Marion	Le Mans Métropole
PLEURDEAU	Alexandre	Comité 21
RINEAU	Anne-Marie	UDPN
URVOY	Channig	Région Pays de la Loire
VÉRON	Vincent	Syndicat mixte VALOR3E
VRIGNAUD	Grégory	AILE

Le groupe de travail a débuté le matin par la visite du site d'Agribiométhane à Mortagne-sur-Sèvre (85), puis il s'est réuni l'après-midi dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Choletais, pour travailler sur les recommandations/orientations qui pourraient être inscrites dans le Plan déchets.

Les échanges et contributions intervenus lors de ce groupe de travail sont les suivants.

● **Matinée de visite du site Agribiométhane**

Une synthèse par Alexandre Pleurdeau du Comité 21 sera communiquée quand elle sera rédigée.

● **Présentation introductive de l'après-midi**

(Cf. support de présentation en pièce jointe)

- ✓ Sofia Belhamiti de la Chapelle-sur-Erdre expose les possibilités offertes aux usagers de la commune pour évacuer leurs déchets verts : ils peuvent les déposer directement sur des sites appartenant aux agriculteurs. Ces organisations rencontrent des difficultés vis-à-vis des réglementations, notamment ICPE, et un travail avec les services de l'État est en cours sur ces questions (notamment, les apports de déchets sur un site par des apporteurs particuliers conduisent ce site à devoir disposer d'une rubrique ICPE 2710, « déchèterie » ?).
- ✓ Les principaux éléments d'informations relatifs à la visite du site d'Agribiométhane sont rappelés (voir ci-dessus).
- ✓ La question du retour du carbone dans les sols dans le cas de la méthanisation des biodéchets est soulevée par Christine Coquenlorge (Zéro Déchets France), qui évoque la problématique de l'appauvrissement des sols en matières organiques et en humus. Cécile Hubert (Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire) rappelle que l'épandage du digestat issu de la méthanisation permet le retour au sol de la fraction carbonée qui permet de constituer l'humus (il ne s'agit pas d'un apport d'azote minéral rapidement mobilisable tel que celui apporté par les engrais minéraux). La préoccupation première des agriculteurs est bien de maintenir la qualité des sols, sans générer d'export de matière.
- ✓ Héloïse Even rappelle que la valorisation des biodéchets peut se faire soit par compostage soit par méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre en opposition ces pratiques mais de trouver le bon curseur entre ces filières complémentaires.
- ✓ Héloïse Even rappelle que la prévention des biodéchets demeure la première action à mettre en œuvre conformément à la hiérarchie des modes de traitement.
- ✓ Emmanuelle Bastin (Dreal), en charge de l'élaboration du Schéma régional biomasse (SRB) rappelle le besoin d'articulation entre le SRB et le Plan déchets. En particulier, les objectifs de prévention retenus dans le Plan déchets seront intégrés au SRB. Le prochain et dernier atelier du SRB aura lieu en octobre sur la thématique du « Bois énergie ».

- ✓ Cécile Hubert (CA du Maine-et-Loire) apporte une précision sur la carte des installations de méthanisation : les 2 projets identifiés comme tels sur cette carte dans le Maine-et-Loire, sont désormais des installations opérationnelles.

Le travail en sous-groupes débute à l'issue de cette présentation.

● Synthèse des contributions du groupe avec Alexandre Pleurdeau – Comité 21 grand ouest

- **Quelles opportunités et/ou menaces pour la mise en œuvre de projets mutualisés de collecte et traitement de biodéchets ?**

Préambule : le groupe réaffirme l'importance d'aborder la question posée après avoir mis en place des actions efficaces pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

✓ Forces/opportunités

- Le développement de synergies favorables et un rapprochement des acteurs autour de méthodes communes, d'accompagnement et de formations à partager pour monter en compétences.
- La proximité à la fois des acteurs (interconnaissances préexistantes) et géographique (agir sur des périmètres identiques).
- Le contexte est favorable à ce type de projet : la multiplication des offres de collecte et de traitement ouvre des opportunités de collaboration, l'intérêt des acteurs est croissant sur ce sujet (réponse à une attente des particuliers).
- La mise en place d'un service global concernant tout type de déchets.
- Des économies budgétaires d'échelle comme objectif de long terme (car cela représente des coûts à court terme, notamment en termes de moyens de collecte à déployer par les collectivités).

✓ Freins/menaces

- Le niveau de sensibilisation et d'intérêt des ménages, les entreprises, les producteurs... n'est pas assez élevé pour tendre vers des modèles mutualisés pérennes à ce jour.
- La concurrence entre les usages des biodéchets (bois-énergie, compostage...).
- La compatibilité des modes de transports (par exemple, dans le cadre d'une offre globale).
- La compatibilité technique des modes de traitement sur un même site.
- La réglementation, les normes et certifications à respecter pour chaque type de déchets.
- La gestion d'acteurs différents au sein d'un même process, la gestion des flux (déchets organiques des exploitations agricoles, biodéchets des ménages, flux des entreprises...).
- Le coût (cf. dernière opportunité décrite).

- **Imaginez la gestion des biodéchets dans le territoire de demain (2031) – territoire rural/semi-rural**

La vision générale repose sur la prédominance d'une gestion de proximité des biodéchets au plus près de leurs sites de productions (aussi diverses soient-ils). La culture du « ce qui vient de la terre retourne à la terre » est généralisée. Les services publics sont organisés en ce sens.

Aussi, cela nécessite d'avoir une vision exploitation fine des gisements d'un territoire pour placer les solutions de traitement en cohérence avec les flux locaux

Ainsi, le compostage est généralisé :

- compostage de quartier partagé accueillant les biodéchets venant des logements, des écoles, des commerces... bref de tous les acteurs producteurs du quartier ;
- compostage individuel privilégié dans les zones pavillonnaires, là où des plateformes collectives ne sont pas nécessairement les plus pertinentes ;
- compostage en bout de champ peut être pratiqué auprès des exploitations agricoles ;
- plateforme de compostage « intermédiaires » peuvent être proposés si une proximité d'acteurs (agriculteurs, déchetteries, entreprises...) le justifie.

Le broyage des déchets verts est possible en déchetterie mais doit retourner à la terre.

Des unités de méthanisation sont installées à la croisée de zones artisanales/industrielles et de champs agricoles.

La gestion est favorisée par des collectes **mutualisées** et **bi-compartmentées** adaptées pour accueillir les invendus de la distribution, les biodéchets... Cela permet de limiter le flux et le nombre de transport. Ces nouvelles collectes viennent mailler le territoire et renvoient vers les solutions de traitement les plus proches.

Les associations sont devenues des acteurs reconnus et légitimes de la sensibilisation et de la mise en mouvement des acteurs locaux (particuliers, commerces...). Elles font également le lien avec les jardins partagés qui se sont généralisés et entretiennent la culture du « ce qui vient de la terre doit retourner à la terre » quotidiennement chez les particuliers.

Les collectivités encouragent les plantes à croissance lente à travers leurs leviers d'aménagement du territoire.

● **Synthèse des contributions du groupe avec Nadège Loste**

- **Quelles opportunités et/ou menaces pour la mise en œuvre de projets mutualisés de collecte et traitement de biodéchets ?**

Remarque : les forces/opportunités et freins/menaces proposés par les participants concernent finalement majoritairement la mise en place de la collecte sélective des biodéchets, plutôt que le point plus spécifique lié à la mutualisation des collectes et du traitement, entre entreprises, ménages et flux agricoles. Il semble que si une collecte de biodéchets doit se mettre en place, elle cherche à intégrer le maximum de producteurs pour des raisons d'optimisations technico-économiques.

✓ Forces/opportunités

- Un développement pressenti d'installations de valorisation (vision opérateurs), porté par les objectifs réglementaires telle que l'obligation du « tri à la source des biodéchets » pour 2025 ou encore en liaison avec le développement des énergies renouvelables.
- La possibilité en zone urbaine de substituer une collecte OMR par une collecte biodéchets (réduction du coût de la collecte sélective des biodéchets).
- La possibilité d'un gisement « massifié » ressortant de cette mutualisation, dont la collecte sera économiquement plus intéressante.
- Des gisements de biodéchets des collectivités et entreprises trop peu importants au regard des seuils de rentabilité des sites « industriels », qui impliquent de fait la recherche de mutualisation avec des sites à spectre de biodéchets plus large.

✓ Freins/menaces

- La moindre responsabilisation des usagers (versus gestion de proximité) vis-à-vis de la production de déchets.
- L'importance des contraintes techniques en liaison avec la réglementation sur les sous-produits animaux.
- Des contraintes techniques liées aux modalités de précollecte qui peuvent ne pas être les mêmes entre ménages et entreprises (caisses palettes parfois utilisées dans l'entreprise pour des raisons pratiques de fonctionnement).
- Sur le traitement, il faudrait encadrer le prix de la valorisation pour éviter des logiques de « marché » de se mettre en place.
- Un maillage du territoire encore trop peu dense en installations de traitement, l'acceptabilité de ces installations restant encore difficile auprès des riverains.

- **Imaginez la gestion des biodéchets dans le territoire de demain (2031) – territoire urbain/semi-urbain**

Préambule à cette vision : un effort de sensibilisation très conséquent a été mené auprès des habitants et des activités du territoire, rendant possible une diminution significative des déchets. En 2031, la tarification incitative est en place dans ce milieu dans lequel elle est aujourd'hui quasi inexistante.

La vision pour 2031 en milieu urbain ne serait pas celle de la multiplicité de collectes sélectives, dont celle des biodéchets, mais chercherait à maximiser la gestion de proximité et la responsabilisation des usagers sur leur production de déchets.

Les habitants des zones de collectifs très contraintes pour permettre la gestion de proximité dans de bonnes conditions de salubrité et d'acceptation pour les populations seraient collectés en collecte sélective par la collectivité, en même temps que les activités de ces zones (entreprises, administrations, établissements publics...).

Dès lors que la gestion de proximité s'avère possible, avec notamment la proximité de jardins partagés ou d'espaces verts permettant un retour au sol des composts produits, elle serait privilégiée, avec des dispositifs adaptés à la configuration et à la typologie des producteurs de biodéchets : pavillons de compostage, composteurs individuels...

En particulier, une expérimentation de composteur électromécanique mutualisé aurait été menée préalablement, conduisant à retenir ce type de dispositifs dans le territoire urbain de 2031, avec une gestion réalisée par exemple par l'ASL du quartier.

● **Synthèse des contributions du groupe avec Héloïse Even**

- **Quelles opportunités et/ou menaces pour la mise en œuvre de projets mutualisés de collecte et traitement de biodéchets ?**

<u>Forces/opportunités</u>	<u>Freins/menaces</u>
C'est une réponse aux enjeux et objectifs réglementaires (LTE notamment).	La réglementation encadrant la gestion des déchets organiques contraint le développement des projets.
Retour au sol C'est l'opportunité de diminuer les fertilisants chimiques dans les jardins et sur les terres agricoles via le compost et digestat. Le broyage de déchets verts lui apporte paillage une voie de jardinage au naturel.	
Environnement Optimisation du cycle de vie La mutualisation entraîne la proximité (projets « locaux ») / hiérarchie	
Gestion de projet/logistique La diversité des déchets organiques permet un meilleur fonctionnement des digesteurs. Permet le développement de projets à l'échelle locale. Les gisements IAA sont proches. Possibilités de mutualisation de plateforme.	La qualité des déchets organiques varie fortement. Le gisement est diffus ou « éloigné » (IAA excentrées par exemple). Il faut distinguer les ménages des professionnels : le champ de compétences est distinct et donc les opérateurs, ou a minima les circuits de collectes, sont différents. Il y a un manque d'information sur les solutions de mutualisation et de valorisation. La collecte sélective de déchets organique nécessite une fréquence de passage minimale.
Humain Ces projets créent des dynamiques politiques. Ils mobilisent les acteurs : « projets biodéchets ». Développent des interactions et liens entre les acteurs du territoire. Développent des synergies : une dynamique locale par des partenariats entreprises, méthaniseurs, élus, collectivités, agriculteurs.	Il est difficile de faire adhérer les acteurs concernés au projet. Chaque acteur et sa structure ont leur propre besoin. Et au sein même d'une structure, il faut convaincre toutes les parties prenantes. Nécessité d'un management transversal du projet.

	<p>Le coût de la collecte est important et dur à supporter pour des structures publiques. Les moyens financiers manquent et cela ne doit pas être un coût supplémentaire (se substituer).</p> <p>Le coût des installations (investissement) est également lourd.</p>
--	--

En conclusion, il faut pour faire émerger un projet multi acteurs de territoire :

1. un porteur de projet,
2. un bureau d'étude qui accompagne,
3. des politiques qui impulsent,
4. des entreprises intéressées,
5. le secteur défini.

- **Imaginez la gestion des biodéchets dans le territoire de demain (2031) – territoire urbain/semi-urbain**

Les acteurs comme l'Ademe, la Région des Pays de la Loire et les collectivités du territoire œuvrent ensemble à un projet commun et des projets de territoire adaptés au contexte avec l'appui d'expertise des organismes consulaires et l'appui à la pédagogie et sensibilisation des associations.

Les déchèteries sont devenues des centres de ressources : a minima il n'y a plus d'apports de déchets verts ou alors pour offrir une prestation de broyage avec récupération de broyat voire de compost.

Le compostage et la méthanisation se sont développés dans toutes les catégories de zones urbaines et à différentes échelles : composteurs de quartier en ville (appuyés et développés via les associations locales et les bailleurs), méthanisation en périphérie et en articulation avec la production de compost, méthanisation à la ferme, territoriale ou de plus grande ampleur avec apports agricoles, de la restauration collective, des industriels. Les flux sont collectés sélectivement en remplacement d'une collecte d'OMr sur les zones les plus denses, où la gestion in situ n'a pas pu se développer.

Les établissements publics avec restauration collective sont exemplaires en lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion in situ de leurs résidus organiques.

- **Synthèse des contributions du groupe avec Channig Urvoy**

- **Quelles opportunités et/ou menaces pour la mise en œuvre de projets mutualisés de collecte et traitement de biodéchets ?**

<u>Forces/opportunités</u>	<u>Freins/menaces</u>
<p>Économique Diminution des coûts Optimisation : mutualisation/bonne échelle de projet</p>	<p>Investissements financier et humain Coût de collecte et de fonctionnement Investissements lourds Financement des projets Coût immédiat des projets</p>
<p>Lien au territoire/lien entre acteurs Partage des compétences/complémentarité Interconnaissance/partage Synergie/efficacité Prise en compte des enjeux de chacun Taille des agglomérations</p>	<p>Différence d'objectifs</p>
<p>Humain Présence des principaux opérateurs de déchets Cohérence sociale</p>	
<p>Gestion de projet Envie et besoin d'agir de façon concertée Aide à l'expérimentation : financements et assouplissement réglementaire nécessaires</p>	<p>Temps nécessaire à la mutualisation Lourdeur administrative, réglementation sanitaire</p>

Gisement Présence des IAA qui a permis le développement de la filière compostage Maîtrise des gisements	Tri/qualité du flux Manque de proximité du gisement
Gestion/valorisation Hiérarchie valorisation organique puis énergétique Recherche des meilleures solutions de valorisation Construction de nouvelles solutions	Vérification du bilan GES indispensable Concurrence : tension sur le cours des biodéchets

- **Imaginez la gestion des biodéchets dans le territoire de demain (2031) – territoire rural/semi-rural**

Les têtes de pont de cette gestion sont l'ADEME, la Région, les chambres consulaires, les EPCI/syndicats sans oublier les associations.

Le broyage, compostage sont développés en secteur urbanisé mais aussi le compostage en bout de champ pour une gestion et valorisation locales.

Des projets de méthanisation inscrits dans les logiques de territoires et d'exploitation se sont développés pour la gestion des effluents d'élevage mais aussi en lien avec les industries agri-alimentaires et les gros producteurs privés.

Des actions sont développées entre les bailleurs et les habitants pour développer des jardins partagés.

Un des membres du groupe de travail affiche l'Énergie comme un axe clé de gestion des biodéchets.

- **Clôture du GT**

✓ Il est rappelé que des **contributions par écrit** peuvent être envoyées à l'adresse mail dechets-economiecirculaire@paysdelaloire.fr.

✓ Héloïse Even rappelle que ces groupes de travail, menés dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan, pourront être maintenus dans une **démarche d'animation régionale** sur la thématique des biodéchets, à l'issue de la fin de la démarche de planification.